Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_013-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_013

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 17 + 3 pouvoirs

Date de publication : 30 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2026

Le **29 janvier 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 janvier 2026 dans les formes et délais prévus **au Code Général des Collectivités Territoriales.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, Mme GROETZINGER, M. LECOMPTE, M. GORNEAU, Mme ETIENNE, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GRUET, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI, Mme BIOT-FLORIMOND.

Mme SCHWENTER et M. SERRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Approbation du rapport préalable du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1 ;

Vu le rapport préalable du Débat d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération ;

Exposé des motifs

Le rapport préalable Débat d'Orientations Budgétaires permet de rendre compte de la gestion de la ville par une analyse rétrospective, afin d'envisager son avenir budgétaire en toute connaissance de cause.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260129-2026_013-DE

Contenu de la proposition

Considérant que le rapport préalable du Débat d'Orientations Budgétaires constitue un outil d'information permettant au Conseil Municipal d'échanger sur les orientations financières de la commune, préalablement au vote du budget primitif ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'étudier ce rapport préalable ;

Après avoir étudié le rapport préalable du Débat d'Orientations Budgétaires présenté par Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport préalable du Débat d'Orientations Budgétaires, annexé à la présente délibération et présenté par Monsieur le Maire,

- **DIT** que ce rapport sera publié sur le site Internet de la commune ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 30 janvier 2026
Le Maire, Yves DELOT,